



Référé salaires impayés

Par **vackx**, le 11/11/2013 à 14:39

Bonjour,

j'ai prochainement rendez-vous avec les prud'homme pour une procédure en référé.

Mon ancien employeur -dont je suis sans aucune nouvelle depuis 3 mois- me doit à ce jour 4 mois de salaires, je n'ai pas obtenu mon solde de tout compte ni mon attestation assedic à la fin de mon contrat (fin septembre 2013).

Il m'avait auparavant enjoint à rester chez moi du fait de l'absence d'activité de l'entreprise, qui connaissait des difficultés depuis longtemps.

J'étais en CDD (contrat de professionnalisation en alternance) de 12 mois, et j'ai donc passé les 3 derniers mois du contrat à domicile, à attendre un appel de sa part au cas où il aurait besoin de moi au bureau, qui n'est jamais venu.

Je souhaite simplement savoir si quelqu'un aurait un conseil (ou deux) à me donner avant d'y aller, comment préparer, quels pièces apporter avec moi, etc...

d'avance merci,

Valentin

Par **P.M.**, le 11/11/2013 à 17:36

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez demandé une confirmation écrite à l'employeur lors de son injonction de rester chez vous et quelles démarches vous avez éventuellement accomplies ensuite déjà lorsque mois après mois vous n'avez reçu aucun salaire puis pour le solde de tout compte car la première chose à faire serait d'envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **vackx**, le 11/11/2013 à 20:42

Bonsoir,

Je n'ai pas de trace écrite de sa demande pour moi de ne pas venir au bureau.

J'ai bien sur envoyé une mise en demeure de payer (avec AR) avant de démarrer la procédure, laquelle est revenue récemment sans avoir pu être délivrée...

Par **P.M.**, le **11/11/2013** à **20:54**

J'espère que l'employeur ne prétendra pas que c'est vous qui avez pris l'initiative d'un abandon de poste...

De plus si l'employeur n'a pas pu être joint par le Greffe du Conseil de Prud'Hommes, il faudrait l'assigner par Huissier...